

Appel à propositions pour la distribution des images francophones

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) souhaite promouvoir des initiatives en faveur d'une meilleure distribution des œuvres cinématographiques et audiovisuelles des pays francophones du Sud sur les marchés régionaux et internationaux.

1. Critères d'éligibilité

Les sociétés ou associations désirant répondre au présent appel à propositions devront remplir les conditions suivantes :

- Etre légalement enregistrées dans un pays membre de l'Organisation internationale de la Francophonie.
- Etre détentrices de droits ou de mandats de distribution sur au moins trente films ou œuvres¹ audiovisuelles d'auteurs francophones du Sud achevées depuis moins de cinq ans.

Elles devront proposer une stratégie de commercialisation de ces œuvres, incluant une présence en 2012 sur des salons, des marchés ou des plateformes régionales ou internationales de vente de films ou de programmes audiovisuels.

Les distributeurs dont les projets seront jugés les plus pertinents se verront proposer un appui pouvant prendre l'une (ou plusieurs) des formes suivantes :

- Aide à la fabrication et/ou à la mise en ligne d'outils de promotion (dépliants, catalogues, bandes-annonces, sites de visionnement des œuvres en flux, etc.)
- Aide à la participation à des marchés internationaux ou régionaux (MIP-TV, Sunny Side of the doc, Medimed, DISCOP, RADO, etc.)
- Aide à l'organisation d'événements promotionnels (conférences de presse ou opérations publicitaires).

¹ Une série télévisée étant comptée comme une œuvre.

2. Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront comporter les documents suivants :

- Un texte (trois pages maximum) décrivant :
 - la stratégie de promotion adoptée (outils de promotion, opérations prévues, marchés ciblés ou canaux de distribution envisagés, partenaires pressentis)
 - le budget prévisionnel de ces actions de promotion
 - les résultats escomptés en termes de recettes
- la liste des œuvres à promouvoir
- les mandats de distribution ou, au minimum, les lettres ou messages électroniques indiquant l'accord des producteurs des œuvres concernées et les conditions de répartition des recettes de vente ou d'exploitation de ces œuvres.
- Les statuts ou documents d'enregistrement de la société ou de l'association porteuse du projet de distribution
- Les curriculum vitae des personnes chargées de la promotion des œuvres.

Le montant total des aides financières accordées ou des dépenses prises en charge ne pourra pas excéder 15 000 euros par projet.

Les projets devront être envoyés par courrier électronique (en un seul fichier attaché, de format word ou pdf) à l'adresse suivante :

pierre.barrot@francophonie.org

Le message accompagnant chaque projet devra porter en objet la mention « appel à propositions distribution ».

Les propositions devront être envoyées au plus tard le 31 octobre 2011 à minuit.

Tout projet reçu dans les délais fera l'objet d'un accusé de réception envoyé au plus tard le 1^{er} novembre à 18 h.

La liste des projets sélectionnés sera publiée sur les sites www.francophonie.org et www.imagesfrancophones.org le 15 novembre 2011 au plus tard.